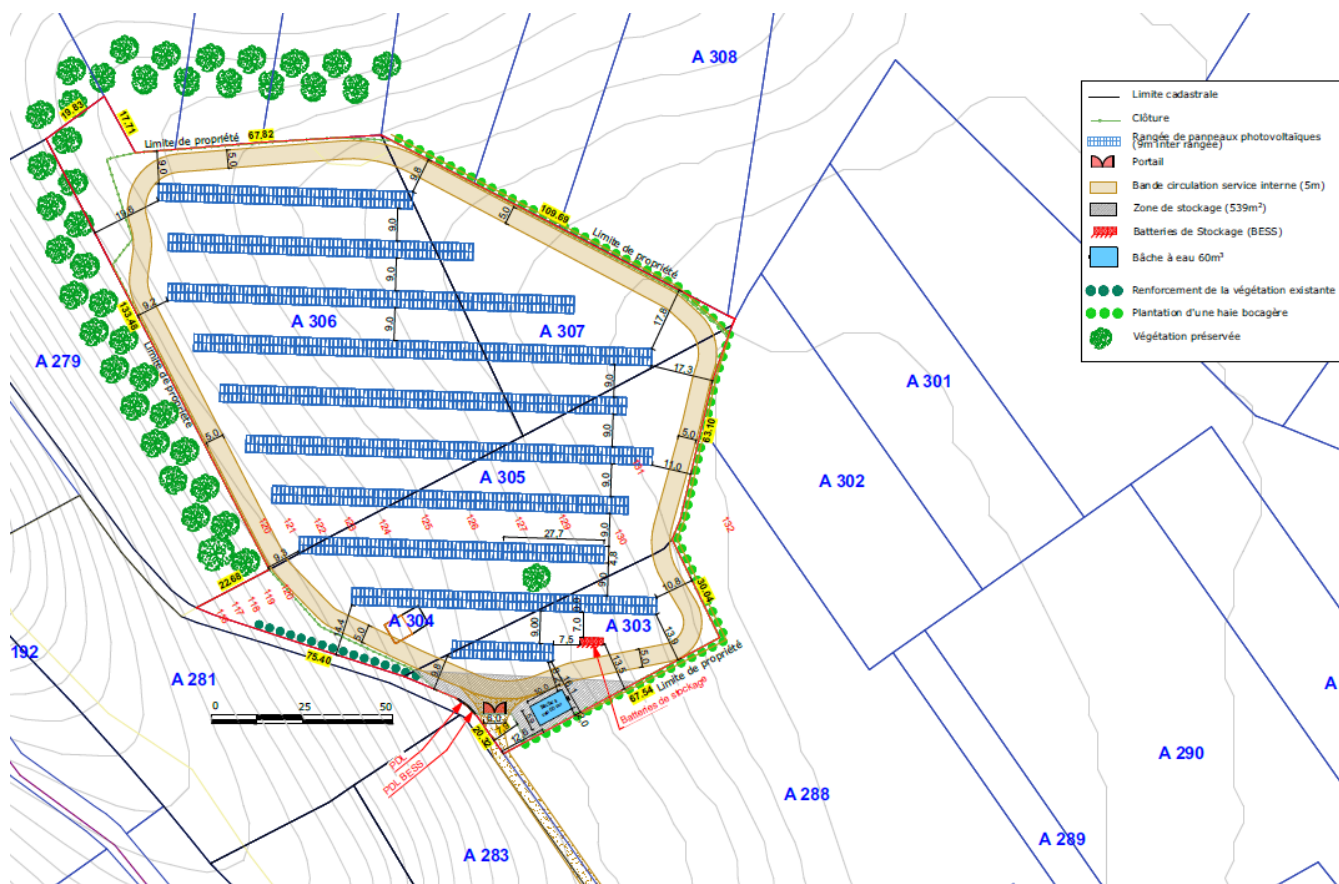


Plan d'implantation du projet :



Description du projet :

La zone du projet présente une topographie légèrement vallonnée, des boisements existants ainsi que des haies bocagères, venant rythmer le paysage. Ces principales caractéristiques favorisent l'intégration paysagère du projet agrivoltaïque, dans cet environnement rural. Ce secteur relativement isolé permet d'induire de faibles impacts pour les rares habitations situées au moins à 300m du projet agrivoltaïque, dont certaines se localisent de l'autre côté de la route des Crêtes.

Le projet agrivoltaïque prévoit la mise en place d'une centrale d'une puissance maximale 999 kWc, sur une surface clôturée de 1,90 ha et qui s'attache à préserver la végétation existante de façon à conserver les corridors écologiques. Sa conception permettra d'allier activité agricole et production d'énergie.

Cette microcentrale agrivoltaïque permettra d'ajouter une production secondaire électrique à la production agricole principale de la parcelle, dont l'usage actuel de cette terre sera conservé. Ce terrain utilisé actuellement en prairie de pâture, conservera cet usage agricole

- **Structure :**

Le pétitionnaire privilégiera l'utilisation de pieux battus ou vissés pour l'ancrage au sol des structures. En fonction des études géotechniques préalables à la construction, l'utilisation de béton pourra se faire dans le respect de l'Arrêté du 29 décembre 2023, portant sur l'artificialisation des sols » (NOR : TREL2211878A).

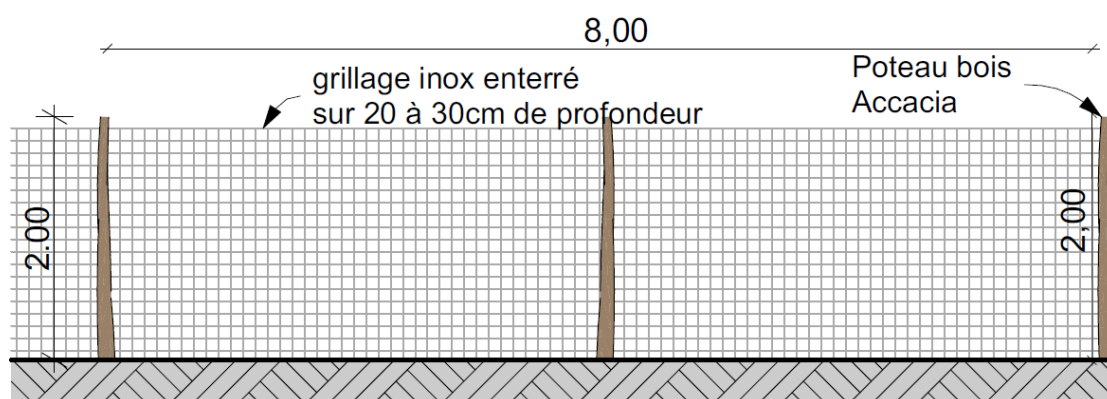
Les panneaux photovoltaïques seront installés sur des structures métalliques fixes et seront orientés vers le sud.

- **Clôture :**

La micro-centrale agrivoltaïque est ceinturée par une clôture garantissant la sécurité des personnes extérieures au site et la sécurité des installations en cas de tentative d'intrusion en restreignant l'accès aux personnel habilité. Les clôtures mesurent 2 m de hauteur et sont soutenus par des poteaux ancrés par battage ou bétonnés si les caractéristiques géotechniques du sol ne permettent pas le battage. Ces poteaux sont espacés de 4 m.

Afin d'inscrire le projet dans son environnement champêtre, la typologie de clôture retenue est une clôture non occultante avec un grillage inox enterré d'une hauteur 2 m et des poteaux bois en Accacia.

Pour le passage de la petite faune, des trous d'une dimension de 20 cm par 20 cm, sont réalisés tous les 10 m le long de la clôture.



- **Piste :**

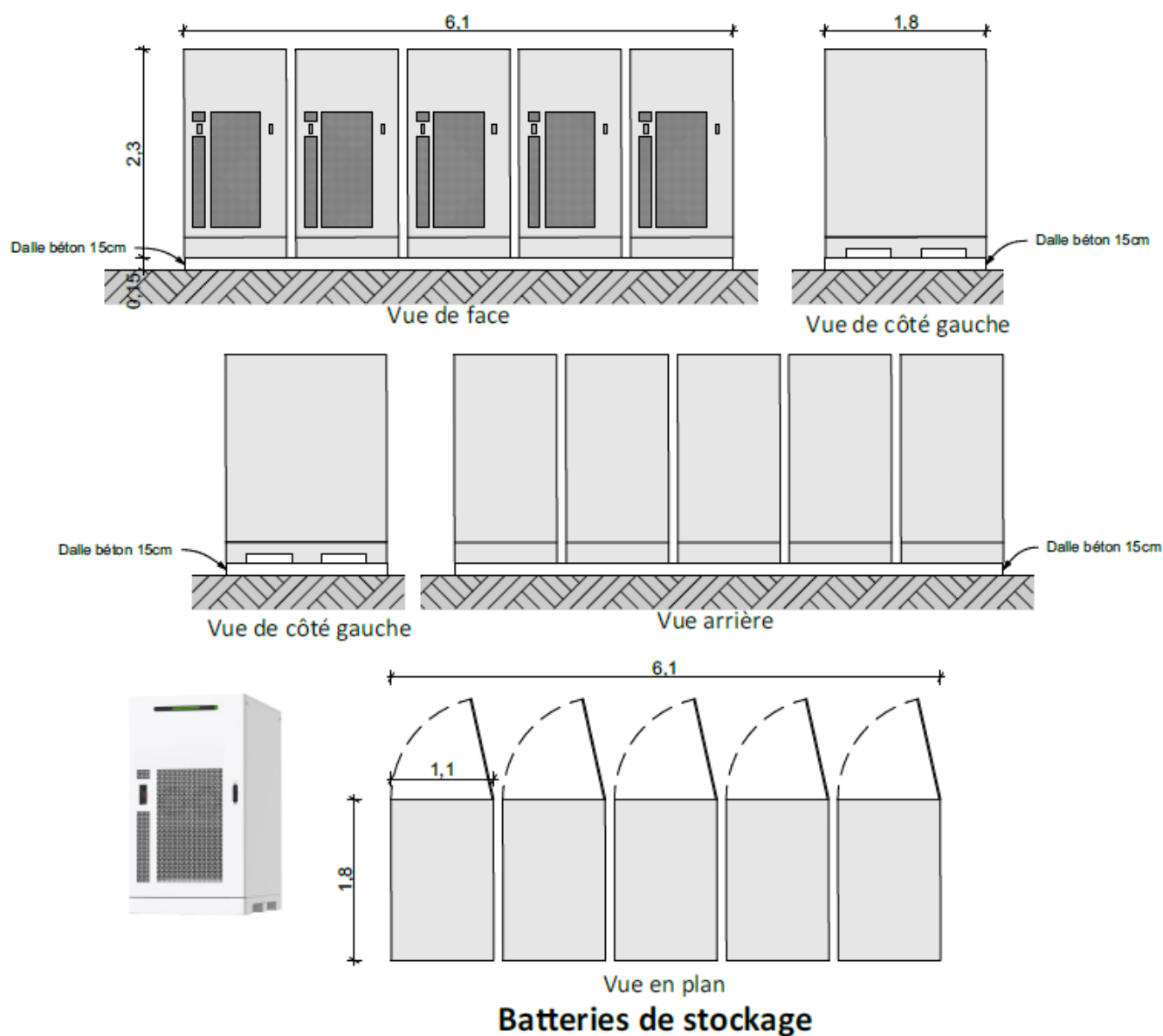
Une piste d'exploitation dédiée à l'exploitation et aux interventions du SDIS sera créée entre la clôture et les panneaux photovoltaïques. Cette piste sera une voirie légèrement infiltrante de 5 m de large avec une hauteur libre de tout obstacle de 3,5 m (prescriptions du SDIS du Tarn et Garonne).

- **Moyen de défense contre les incendies :**

Pour le moyen de défense contre l'incendie, un réservoir souple sera installé si le SDIS le préconise.

- **Les modules de stockage**

Comme indiqué ci-dessus, le projet initial est modifié via l'installation de module de stockage d'énergie. Cette installation vient répondre à une problématique de gestion des intermittences de la production photovoltaïque dans l'objectif de diminuer les saturations sur le réseau. Les 5 batteries de stockage auront une puissance de 108kW/215kWh chacune. Elles auront une dimension de 1,8 x 1,15 x 2,1 m. L'installation de ces modules nécessite l'installation d'une dalle béton de 13m².



- **Raccordement**

Dans l'attente des propositions de raccordement par ENEDIS, la solution de raccordement privilégiée, serait de se connecter au poste de raccordement HTA/BT ou poste source : Selon disponibilité des lignes HTA (cf cartes ci-dessous)

Si le sol le permet (rocailleux ou non), le projet conduit à un enfouissement des câbles pour limiter au maximum l'impact visuel du projet et permettre un raccordement au poste HTA ou au poteau électrique HTA, par la voie publique, en fonction des préconisations d'Enedis.

Aucune incidence liée au raccordement au réseau n'est envisagée. Le raccordement sera effectué par Enedis, via les routes existantes, et nous respecterons toutes les préconisations qui seront faites. Les incidences liées à l'enfouissement des câbles sont précisées dans le tableau des mesures ERC annexé.

Etant donnée la configuration du site et des enjeux environnementaux, il est prévu de positionner six points de livraison tarif jaune intégrés dans la clôture, avec accès par l'extérieure de la centrale. Trois points de livraison pour le raccordement de la centrale, et trois autres pour les batteries de stockage de l'énergie

Ces armoires disposent des dimensions suivantes :

- 1 m de longueur
- 0,3 m de largeur.
- 0.50 m de hauteur à parti du sol fini.



Exemple de point de livraison

Il est composé des dispositifs de protections électriques et du compteur d'énergie produite et consommée.

Les réseaux électriques reliant les différents éléments de l'installation seront enterrés.



Carte du réseau HTA à proximité

Surface potentiellement imperméabilisée

Seule l'éventuelle bâche à incendie, pourrait représenter une artificialisation des sols. Celui-ci occupera une surface de 10 x 5,9 m soit 59 m².

Au regard de la proximité de la zone d'étude avec deux routes, bordant le site, aucune artificialisation ne sera réalisée pour accéder au site. L'ensemble des voiries ne seront pas artificialisées, elles seront stabilisées et prendront la forme de pistes cailloutées et tassées conservant une perméabilité.

Les supports en pieux battus permettent d'éviter quelconque artificialisation. Dans le cas où le sol s'avèrerait non adapté, des socles béton seront apposés, leur dimension est variable selon l'exposition au vent. La surface au sol cumulée estimée est approximativement de 100 à 150m².

Les onduleurs seront placés sous panneaux et fixés à la structure, ils ne représentent donc aucune artificialisation des sols.

Enfin, l'installation des modules de stockage nécessite l'installation d'une dalle béton de 13m².